

DIMENSIONS & PERSPECTIVES



Service de toxicologie de l'environnement bâti (STEB)

Étude sur les substances dangereuses dans la construction.

PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION

Les résidents se présentent.

Votations des 23 septembre et 14 octobre 2012

Non à la fermeture des 50 rues !

Oui à la nouvelle Constitution !

Editorial



Olivier BERCHTEN
Vice-Président FMB

En cette rentrée, les entreprises et artisans sont inquiets :

En effet, la ville de Genève veut fermer à la circulation 50 rues, puis bientôt 200 sur les 800 qu'elle compte.

Pour les entreprises, cela va encore péjorer leurs déplacements au centre-ville, perturber, voire rendre impossible certaines interventions, empêcher les services aux habitants. Un évier bouché ? Un radiateur qui ne fonctionne plus ? Une vitre cassée ? Une envie de repeindre une chambre ?

Si vous habitez au centre-ville, tant pis pour vous !!

La FMB recommande de voter NON à un gaspillage éhonté des deniers publics !

L'on peut regretter qu'une fois de plus, seule la ville vote sur un sujet d'importance cantonale. La nouvelle constitution, que nous soutenons au demeurant, aurait pu (dû ?) résoudre cette anomalie. Partie remise ?

Mais il y a aussi des bonnes nouvelles : depuis le mois de juillet, la Fédération est au Pont Rouge ! L'inauguration officielle est prévue le 26 septembre prochain, avec notamment des portes ouvertes de 13h00 à 17h30 auxquelles nous espérons vous voir nombreux.

Avec ce bâtiment s'ouvre une ère nouvelle des métiers du bâtiment et du secteur secondaire à Genève. L'avenir, c'est la formation !

Substances dangereuses dans la construction : répondre aux besoins d'information des entreprises

La Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB) s'associe au Service de toxicologie de l'environnement bâti (STEB) de l'Etat de Genève, pour réaliser une étude sur les substances dangereuses dans la construction. Cette dernière permettra de mieux prendre en compte l'opinion des acteurs des métiers du bâtiment à Genève et elle contribuera à répondre aux besoins d'information des travailleurs de la branche.



Vue d'une construction existante en cours de rénovation

Bien que l'utilisation de l'amiante, du plomb et des polychlorobiphényles (PCB) soit interdite en Suisse depuis plusieurs années, il n'est pas rare d'en retrouver dans des constructions antérieures à cette interdiction. Quelles sont alors les précautions et démarches à entreprendre afin de minimiser les expositions qui pourraient causer de graves atteintes à la santé des travailleurs ou de leur entourage ?

Soucieux de prévenir de telles situations et de répondre au mieux aux besoins d'information des travailleurs des métiers du bâtiment, l'Etat de Genève, avec le concours de la FMB, a mandaté l'institut Mis-TREND pour mener une étude auprès des entreprises genevoises de la branche. Cette étude, totalement anonyme, se déroulera en septembre par le biais d'entretiens téléphoniques. Les données collectées permettront d'une part de mieux prendre en compte l'opinion et les attentes des acteurs des métiers du bâtiment à Genève et de développer dans un second temps des outils d'information au plus près des préoccupations et des réalités du terrain.

Plus d'information : Marcel Kohler, directeur du service de toxicologie de l'environnement bâti (STEB), Etat de Genève. www.ge.ch/steb, téléphone 022 388 80 70.



Amosite



Colle de carrelage

PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION

Le centre de formation a ouvert ses portes en septembre et est aujourd'hui opérationnel. L'ensemble des résidents se présente de façon succincte afin de montrer la pluralité de l'offre de ce nouveau bâtiment.

**PONT
ROUGE
CENTRE DE
FORMATION**



L'Orif – organisation romande d'intégration et de formation professionnelle – répond aux besoins des offices AI par des prestations d'observation, d'orientation et de formation professionnelle pour jeunes et adultes. Elle gère 9 structures en Suisse romande et réunit 400 collaborateurs. Sa mission est l'intégration dans le premier marché du travail.



Fondée en 1903, la SG/SSE regroupe, à Genève, les entreprises du Secteur principal de la construction (Gros œuvre), soit quelque 120 membres (90% des effectifs de la branche) dont elle défend les intérêts - et ceux de la profession en général - auprès des pouvoirs publics, des organisations syndicales et de tous les partenaires de l'acte de construire.



Le CEP est le Centre d'Enseignement Professionnel pour les métiers de la mécatronique. Géré paritairement (UIG-UNIA), il forme plus de 120 apprentis. CFC sur 3 ou 4 ans: polymécanicien-ne, automaticien-ne, électronicien-ne, dessinateur-trice - constructeur-trice industriels-elles, laborant-ine en physique et mécanicien-ne de production.



Entreprise indépendante de droit public, la Suva assure près de 118 000 entreprises, soit 1,9 million d'actifs, contre les conséquences des accidents et des maladies professionnelles. Ses prestations comprennent la prévention, l'assurance et la réadaptation.



Acteur majeur de la formation professionnelle et continue, l'ifage se distingue par une approche centrée sur les besoins professionnels des entreprises. Formation catalogue, inter ou intra-entreprise, l'ifage possède l'expertise métier, une expérience et un savoir-faire pédagogique notamment dans le domaine de l'industrie et du bâtiment.



La FOJ est une fondation de droit public qui répond aux besoins d'accueil, de soutien et d'accompagnement éducatifs d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes qui, pour des raisons d'ordre éducatif et de protection, ne peuvent rester temporairement dans leur milieu familial. A cet effet, la FOJ gère 28 structures dont 3 résidences pour apprentis, jeunes travailleurs et étudiant non universitaires sur l'ensemble du canton de Genève et accomplit sa mission grâce à l'intervention de 400 collaborateurs.



L'Union des Fabricants d'horlogerie de Genève, Vaud et Valais (UFGVV) étudie toutes les questions relatives à l'industrie horlogère et soutient des institutions d'intérêt général, ainsi que les écoles horlogères. Elle est chargée d'organiser les cours interentreprises de formation pour les apprentis duals de la branche.



L'Association Cours des Installateurs Electriciens Genevois a été mise en place en décembre 2011, par l'AIEG et l'UGIE. Elle a pour objectifs, dans un premier temps, de prendre en charge toute l'organisation et la gestion des cours interentreprises pour les apprentis installateur électricien et électricien de montage, soit environ 300 apprentis.



La FMB est la Fédération faitière de l'industrie genevoise de la construction. Elle rassemble 18 associations professionnelles, composées de plus de 1'400 entreprises qui emploient 12'000 collaborateurs et forment un millier d'apprentis. Elle vise à améliorer les conditions cadres des entreprises de la construction.



L'Union Industrielle Genevoise (UIG) est l'association professionnelle et patronale pour l'industrie genevoise. Elle défend les intérêts de l'industrie et du secteur secondaire en général en soutenant le partenariat social, la formation professionnelle, l'emploi, l'économie et le développement durable.



L'École Genevoise de la Propreté (EGP) est le centre de formation de la Commission Professionnelle Paritaire Genevoise du Nettoyage (CPPGN). Pour le canton, le secteur du nettoyage représente plus de 120 entreprises et environ 7000 collaborateurs. L'EGP a pour objectif de valoriser et de professionnaliser les métiers de la propreté.



Le parcours sécurité des métiers du bâtiment reflète l'évolution des techniques et moyens déployés par les employeurs pour la sécurité de leurs travailleurs: il a pour vocation d'informer et de former tous les acteurs sur les risques rencontrés sur les chantiers dans le but de s'en prémunir en utilisant correctement les équipements de sécurité. Depuis 1998, pour le Secteur principal de la construction, il a contribué à faire de Genève le canton le mieux classé en termes d'abaissement de la fréquence des accidents.

PAV (Praille-Acacias-Vernets) : enjeux urbanistiques et d'aménagement du territoire

L'on parle beaucoup ces temps du futur de notre territoire cantonal et régional. Parmi les enjeux primordiaux figurent la capacité à absorber les nouveaux habitants, travailleurs et entreprises, ainsi que les besoins croissants en matière de mobilité. L'harmonie et la maîtrise de notre développement sont centrales. Le fameux périmètre du PAV (Praille-Acacias-Vernets) se pose très clairement comme illustration concrète de ces défis, lui qui à l'échelle européenne, représente un renouvellement urbain considérable.

Pour nous en parler, Madame Isabel GIRAULT, Directrice de l'Office de l'urbanisme de notre canton, est sans doute parmi les personnes les mieux placées.



Quels sont les éléments-clés du PAV ?

Le PAV offre au canton de Genève une réserve foncière le dotant d'une capacité d'évoluer, à proximité immédiate de l'hypercentre actuel. C'est une chance et une opportunité rare dans les villes européennes de disposer d'un tel potentiel de renouvellement. Le changement de vocation (passage d'une vocation industrielle, à une vocation mixte, à dominante d'habitation) permet à la ville de muter sur elle-même en favorisant une meilleure utilisation du sol qui est un bien précieux.

Tout en constituant un élargissement du centre ville historique, le PAV se construit en lien avec le futur RER-CEVA qui forme une des nouvelles artères de l'agglomération. Il se positionne ainsi naturellement au cœur du Grand Genève, à l'articulation des grands flux de déplacement de demain. Le projet doit saisir cette occasion pour transformer la ville en lui donnant une dimension nouvelle, à la hauteur d'une agglomération bientôt millionnaire.

Mais il ne s'agit pas de faire table rase, une trame urbaine existe et le site est occupé. C'est donc un processus de transformation dans la durée qu'il faut impulser, favorisant l'émergence de la ville dans toute sa mixité et sa complexité. L'enjeu n'est pas de promouvoir un développement sur le seul critère quantitatif, mais au contraire de veiller à la qualité, aux espaces verts, à l'idée d'une zone où l'on se sentira bien, accessible à tous, pour y résider comme pour y travailler ou s'y distraire.

En quoi ce projet est-il déterminant pour l'avenir de Genève ?

Les villes, depuis des siècles grandissent et sont en permanente mutation. Genève est une ville dynamique, bénéficiant d'une attractivité grandissante et se trouve actuellement à un tournant de son histoire, en train de muter vers une échelle métropolitaine, avec l'émergence du Grand Genève. La vie quotidienne de la plupart des familles a désormais explosé au-delà des limites de la cité : on habite Genève, travaille à Lausanne (ou vice-versa), profite pour ses loisirs d'une offre territoriale vaste ... Le PAV, pour les raisons que je viens de citer, peut offrir à Genève une réponse à ce développement, à l'attractivité que connaît le territoire. Par sa situation stratégique au cœur des réseaux et par l'ambition qu'on donnera au projet sur le plan de la qualité il formera aussi le cœur de l'agglomération de demain.



**Isabel GIRAULT,
Directrice de l'Office de
l'urbanisme du canton de
Genève**



Castor&Pollux - CLR Architectes SA
Projet lauréat du concours du projet d'architecture de La Marbrerie



GOTHAM, Consortium Praille 12 - Pont 12 Architecte SA
Projet lauréat du concours d'architecture du projet Pont-Rouge et des espaces publics de la gare CEVA Lancy-Pont-Rouge

Quelle place sera laissée pour le secteur secondaire et quelles alternatives s'offrent-elles pour les entreprises présentes dans le PAV mais qui devront déménager ?

L'objectif n'est pas de vider systématiquement le PAV de toutes les entreprises qui y sont installées. La mixité dans les tissus urbains favorise la dynamique sociale. En cela, les activités sont nécessaires à la constitution d'une bonne dynamique urbaine et sociale. Cependant, elle ne doivent pas contrevenir à la tranquillité nécessaire au « bien habiter ». Le secteur secondaire trouvera place dans le PAV à la condition que ces activités ne nuisent pas à l'habitat. Les différentes ordonnances sur la protection de l'environnement fixent très clairement les limites à ce sujet.

Pour les activités qui ne trouveraient pas leur place dans le PAV, des solutions de relocalisation sont déjà à l'étude, en priorité vers les espaces industriels qui existent déjà sur le canton, mais aussi dans le cadre des perspectives de développements envisagées dans le cadre du Plan Directeur Cantonal. Sur ces sujets nous travaillons en étroite collaboration avec la FTI (Fondation pour les terrains industriels) et les services du Canton en charge du développement économique.

Y a-t-il un espoir d'amélioration de la mobilité si l'on ajoute des entreprises, des travailleurs et des habitants ?

Lorsqu'on prépare une telle mutation territoriale, les questions d'amélioration d'une situation difficile sont naturellement évoquées.

En ce qui concerne la mobilité, la politique publique a clairement fixé un objectif d'exemplarité environnementale. La mise en place de cette exemplarité passe par une priorité aux modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle. C'est la seule voie possible si l'on veut améliorer la mobilité sans péjorer la qualité de vie des habitants. Des études de mobilité ont été engagées depuis longtemps et se poursuivent parallèlement à l'élaboration du projet urbain.

Enfin, le PAV: un slogan, un renouvellement standard ou un projet véritablement exceptionnel ?

A la lumière de mes propos, vous l'aurez compris, le PAV n'est pas un phénomène exceptionnel. Cela fait plus de 20'000 ans que les villes mutent sur elles même de façon spontanée ou planifiée.

Cependant, bien que le phénomène soit connu, l'aventure humaine qu'il constitue est toujours exceptionnelle et unique.

Sixième abaissement consécutif des primes

La Suva a réalisé en 2011 un excédent de recettes de 123 millions de francs. Les primes baisseront à nouveau en 2013 dans l'assurance contre les accidents professionnels comme dans l'assurance contre les accidents non professionnels.



La Suva est en mesure de restituer 100 millions de francs à ses assurés en 2013: la moitié par le biais d'un abaissement ordinaire des primes, l'autre moitié, par la réduction de certains fonds de compensation. Un client sur deux verra ainsi sa prime baisser en 2013. Comme la prime effective dépend toutefois du risque de l'entreprise et de la branche, des augmentations sont également possibles dans certains cas.

Baisse de primes

En restituant une cinquantaine de millions de francs à ses assurés sous la forme de primes plus basses (2 % dans l'assurance contre les accidents professionnels et 1% dans l'assurance contre les accidents non professionnels, en moyenne) la Suva procède à son sixième abaissement consécutif des primes.

Réductions des réserves

De plus, les réserves ayant atteint le maximum prévu dans certaines branches, la Suva rembourse, à titre exceptionnel et pour la première fois, 50 millions de francs supplémentaires à ses assurés, soit une baisse de primes complémentaire de 3% dans l'assurance contre les accidents professionnels.

Les fonds de compensation permettent de maintenir les primes à un niveau inchangé en cas de récession et évitent d'alourdir les charges salariales annexes supportées par les entreprises pendant les périodes économiques difficiles. Ulrich Fricker, président de direction de la Suva: «En tant qu'assurance sociale, nous échappons aux mécanismes de la maximisation du bénéfice à court terme. Nous pouvons donc agir dans une perspective à long terme, pour le bien de nos assurés et de la place économique suisse.»

Henri MATHIS
Suva, Communication d'entreprise
henri.mathis@suva.ch

Votations des 23 septembre 14 Octobre 2012

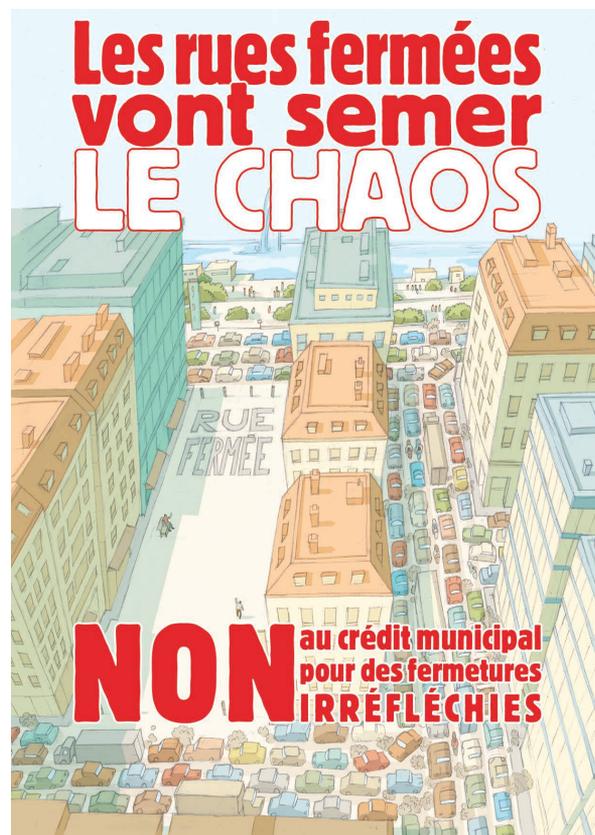
Votation municipale du 23 septembre 2012 : NON à la fermeture de 50 rues !

Suite à une initiative lancée par les Verts en ville de Genève pour la fermeture de 200 rues sur les 800 qu'en compte la ville, le Conseil municipal a décidé – fait rarissime – de l'adopter telle quelle, sans la soumettre en votation populaire.

Le premier volet de sa concrétisation – soit la fermeture à l'essai de 50 rues, pour la modique somme de plus de fr. 5 millions – est combattu par un référendum lancé par le GTE (Groupement Transports Economie) qui regroupe les principales associations économiques du canton. La votation du 23 septembre porte précisément là-dessus.

Cette fermeture à l'essai est combattue car elle concrétise la politique des privilégiés puisque quelques riverains, soigneusement choisis, bénéficieront de mesures inutiles pour la majorité. Ce sont plus de fr. 5 millions qui seront dépensés sans logique, sans concertation, sans réflexion globale. La majorité des habitants de la ville subira un report de trafic et une augmentation inadmissible des nuisances. Il s'agit d'un gaspillage éhonté des deniers publics. Les entreprises subiront de plein fouet cette nouvelle attaque contre l'accessibilité du centre-ville, la suppression de centaines de places de stationnement et de nouvelles difficultés de circulation.

Le Comité de la FMB vous recommande de dire NON à la fermeture de 50 rues !



Votation cantonale du 14 octobre 2012 : OUI à la nouvelle Constitution !

La population genevoise a élu le 19 octobre 2008 une assemblée constituante chargée de procéder à la révision totale de notre constitution cantonale datant de 1847, qui était devenue avec le temps anachronique, complexe, inadaptée et redondante.

Les milieux économiques ont tout de suite saisi les enjeux sous-jacents, eux qui ont présenté une liste à cette élection et ont réussi à obtenir 6 sièges sur 80.

Aujourd'hui, le texte qui est issu de ces travaux est un peu le symbole du verre à moitié vide ou à moitié plein.

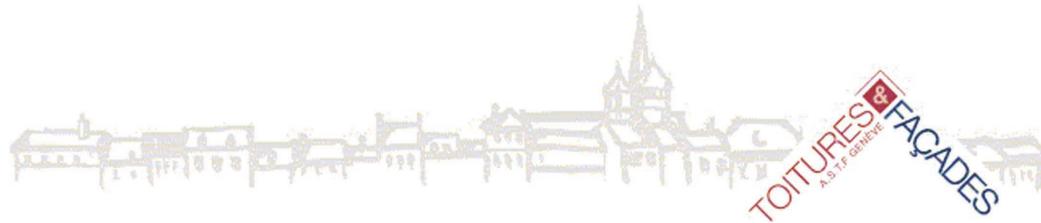
Certes, cette nouvelle constitution comporte des carences, principalement un manque de souffle, d'ambition et de vigueur. Les relations entre Etat et communes, en particulier sous l'angle de la fiscalité et de la péréquation communale, n'ont pas été réellement revues. Le contrôle des dépenses publiques a été insuffisamment appréhendé. Les efforts de simplifications sont souvent demeurés vains. Sous cet angle, c'est un peu la constitution des occasions manquées.

Mais l'énumération des droits individuels, des buts et des tâches de l'Etat répond à un véritable besoin. Le renforcement du rôle de l'Etat est à saluer. Le rôle de l'économie et la liberté entrepreneuriale sont soulignés, ce dont il faut se féliciter.

Le Comité de la FMB, considérant ces différents éléments, recommande d'approuver cette nouvelle constitution.



Association suisse des toitures et façades



L'Association suisse des toitures et façades (ASTF, section de Genève) est récente puisqu'elle a été créée en 1999. Elle a succédé à la Société des maîtres couvreurs qui a été dissoute la même année.

L'ASTF est membre de l'association Enveloppe des édifices Suisse - Association suisse des entrepreneurs de l'enveloppe des édifices - et de la Fédération des entreprises romandes Genève qui gère son secrétariat.

L'association exerce une action constante en faveur des entreprises qui lui sont affiliées dans un éventail de domaines qui couvre la formation et le perfectionnement professionnels, l'assistance juridique en matière de droit du travail, la négociation d'une convention collective assurant la paix du travail et la gestion des assurances sociales. Elle met à disposition de ses membres l'assurance RC-parapluie, la sécurité au travail (MSST), une assurance complémentaire LAA, le service des salaires et paies (payant) ainsi que le e-salaire, outil gratuit qui permet aux entreprises de gérer les salaires via Internet. Elle organise aussi des séminaires, conférences, colloques et expositions qui visent à promouvoir ses métiers.

L'engagement de ses membres pour la formation professionnelle est un investissement qui permet de préparer des professionnels compétents et performants à même d'assurer la relève.

L'ASTF est intégrée dans le groupe SECOND OEUVRE qui réunit les divers métiers du bâtiment, et dont le but est le soutien actif de l'économie genevoise.

Depuis 2009, la présidence de l'ASTF est assurée avec efficacité et compétence par Victor VACCA.



**PONT
ROUGE**
CENTRE DE
FORMATION

PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION
PORTES OUVERTES

26
SEPT 2012

MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2012

**DÉCOUVERTE DES LIEUX
DE 13H À 17H30**

SUIVIE DE LA PARTIE OFFICIELLE SUR INVITATION

RAMPE DU PONT ROUGE 4, 1213 PETIT-LANCY
TPG : Tram 15, arrêt P+R Etoile, CFF : Arrêt Lancy-Pont-Rouge
Parking : P+R Etoile



IMPRESSUM

Ce journal paraît 4 fois par an, est tiré en français à 3'000 exemplaires et est imprimé sur du papier recyclé.

Responsable éditorial : Pierre-Yves Tapponnier • E-mail : redaction@fmb-ge.ch

FMB - PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION - Rampe du Pont-Rouge, 4 - 1213 Petit-Lancy

Conception graphique : Agence Hémisphère • Impression et diffusion : Imprimerie Genevoise SA.